

DONNEES A L'ECHELLE DE LA METROPOLE



190 154 abonnés
pour 411 436 habitants



17 828 290 m³
assujettis à la redevance assainissement



2,09 € TTC/m³
redevance assainissement moyenne pondérée par la population sur la base de la facture de 120 m³



1955 km
de réseaux d'eaux usées et unitaires (hors branchements)



49 stations d'épuration
d'une capacité totale de 481 540 équivalents-habitants (EH) dont 10 d'une capacité supérieure à 2000 EH



9 227 tonnes
de boues produites



6553
installations d'assainissement non collectif pour 6727 usagers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20240206-DCM_20240206_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 13/02/2024

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole



Saint-Etienne Métropole

2 Avenue Grüner – CS 80257

42006 Saint-Etienne Cedex 1

Tél : 04 77 49 21 49

e-mail : accueil@saint-etienne-metropole.fr

SUIVEZ-NOUS SUR

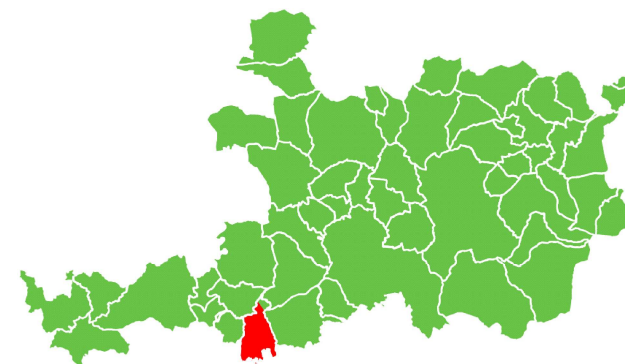


RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Exercice 2022

COMMUNE DE

FIRMINY



Population (INSEE 2020) : 17 126 habitants

Présentation générale des services

Service AC

Mode de gestion du service

Le système de collecte d'assainissement collectif est exploité en régie par Saint Etienne Métropole. La station d'épuration du Pertuiset est exploitée en régie par Saint Etienne Métropole via une prestation de services jusqu'au 27/07/2026.

Bassin versant et station d'épuration concernée

La commune dépend de l'agence de l'eau Loire Bretagne et est située sur le bassin versant de l'Ondaine.

La commune est raccordée au système de traitement suivant :

Station d'épuration du Pertuiset type boues activées de 80 000 EH

Bilan des abonnés et des volumes facturés

5 390 abonnés et 823 926 m³ facturés.

Patrimoine du service

Eaux usées unitaire (ml)	26 541
Eaux usées séparatif (ml)	46 372
Total eaux usées (ml)	72 913
Eaux pluviales (ml)	21 884
Total poste de relèvement / refoulement (Nb)	0
Total déversoirs d'orage (DO) (Nb)	22
Déversoirs autosurveillés (Nb)	2

Service ANC

Le service ANC est géré par Saint-Etienne-Métropole. En 2022, le service compte 151 usagers et 148 installations.

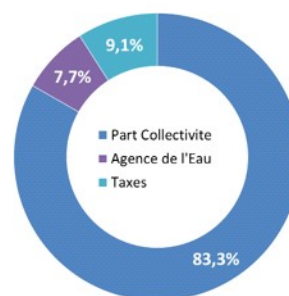
Éléments tarifaires

Facture de 120 m3 au 1^{er} janvier 2023

Délibération du conseil Métropolitain du 08/12/2022

	Quantité	PU	Prix Total
Part Collectivité			
Part fixe (€/an)	1	21,60	21,60
Part Variable (€/m ³)	120	1,56	187,20
Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux (€/m ³)	120	0,16	19,20
TOTAL (HT)			228,00
Taxes			
TVA (%)		10%	22,80
TOTAL (TTC)			250,80

Répartition des recettes de la facture 120 m3



Redevance ANC*

Redevance (en euros HT)	Depuis 2018
« contrôle de conception »	110
« contrôle de bonne exécution »	145
« contrôle de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente »	200
« contrôle de bon fonctionnement et d'entretien »	145
Part fixe annuelle de la redevance pour les charges fixes du service	-

*Le conseil Métropolitain du 22 mars 2018 a délibéré sur les tarifs applicables au 1^{er} avril 2018 et restent inchangés depuis.

Indicateurs de performance

Performance de la collecte et du traitement

Conformément à l'article 21 de l'arrêté du 21/07/2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et selon la Police de l'Eau pour l'année 2022 :

► Le réseau de collecte du système d'assainissement du Pertuiset est considéré conforme.

► La station d'épuration du Pertuiset est considérée conforme.

Indices de connaissance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

15/120 pts

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

70/120 pts

Taux de conformité des dispositifs ANC

Classification	Nb
Absence d'installation	7
Installation présentant un danger pour la santé des personnes et / ou risque environnemental avéré	24
Installation non conforme hors zone à enjeux sanitaire et /ou environnemental	84
Installation non conforme car présentant des défauts d'entretien	10
Installation conforme	10
Autres (Immeubles inhabités, vacants, oubliés, usagers absents ou ayant refusé le contrôle, ...)	13

Le taux de conformité des dispositifs est de 77,04 % (1)/(2)

(1) Calculs selon arrêté du 02/12/2013

(2) Nombre d'installations non contrôlées n'est pas pris en compte pour le calcul